

UF : Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique et de petite cylindrée.

ANNEXE 1

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 & 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle, scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir une autonomie de travail progressive ;
- de s'approprier les techniques et connaissances qui permettent l'entretien et le petit dépannage d'engins et de machines à moteur thermique de faible cylindrée (tondeuse, tronçonneuse, cyclomoteur...) ;
- de développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité.